

# Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 16 Numéro 2 Juin 2024

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0  
Téléphone : (418) 779-2300  
Courriel : [info@lacdesaigles.ca](mailto:info@lacdesaigles.ca)  
Courriel : [tania@lacdesaigles.ca](mailto:tania@lacdesaigles.ca)



## MOT DU MAIRE

Bonjour à tous !

En premier lieu, je tiens à partager ma déception de voir le vandalisme qu'il y a eu sur notre kiosque à la plage. Cette belle infrastructure, qui appartient à l'ensemble des citoyens et qui est utilisée par plusieurs, devra nécessiter des sommes pour la réparer qui pourrait être mieux utilisés. C'est triste de voir qu'une seule personne malveillante peut pénaliser toute une communauté.

Rappel à tous, n'oubliez pas d'enregistrer vos embarcations qu'elles soient motorisées ou non. Les règles très simplifiées sont les suivantes :

1. Ton embarcation est toujours sur le lac des Aigles, alors tu passes au bureau municipal et tu auras une vignette à coller sur celle-ci.
2. Ton embarcation ne demeure pas sur le lac toute l'année ou tu penses aller sur d'autres lacs au Témiscouata, alors tu t'enregistres sur le site de la MRC.

Par ailleurs, les travaux pour la reconversion de l'église ont débuté. Il y aura donc beaucoup d'activités de construction autour du bâtiment ce qui pourrait engendrer certaines contraintes, notamment au niveau du stationnement. Je vous demande donc d'être patient et surtout très prudent dans cette zone.

Nouvelle importante, notre directrice générale, Francine Beaulieu, prépare sa retraite après plusieurs années de loyaux services au sein de notre municipalité. Francine va nous accompagner dans la transition le temps qu'il faudra, ce qui est très apprécié, merci Francine.

Pour terminer, il faut se rappeler que la vie est courte, profitez de chaque instant et faites le bien autour de vous, c'est ce qui sera retenu de votre passage sur cette terre.

Pierre Bossé, Maire

### Prochaines parutions du Bulletin

- Automne 2024
- Hiver 2024
- Printemps 2025
- Été 2025

### Date limite de remise des articles

- 08 septembre 2024
- 08 décembre 2024
- 11 mars 2025
- 11 juin 2025

### *Table des matières*

Mot du maire	1
Faits Saillants	2
Offre d'emploi	3
Avis public	4-5
Etats financiers	6
Informations municipales	7-8
Correspondance, taxes	9
Mini tournoi pompiers	10
Urbanisme, Service Incendie	11
Sécurité du Québec, Âge d'Or	12
Ridt	13
Dons volontaires, Concours	14
Défi osé entreprendre	15
St-Jean Baptiste	16
Info Biblio	17-18
Camp de jour	18
Info cartes d'affaires, permis municipale piscine	19
Recette d'été gourmande	20
MDJ La pîlle, nouveau-né	21
Parc Natur'Ailes	22
Calendrier des événements	23
Horaire bureau, biblio	
Membre du conseil et Employés municipaux	24



## MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES FAITS SAILLANTS 2023

**Document déposé le 3 juin 2024 par le maire suppléant M. Serge Demers**

La Loi (Article 176.2.2 du Code municipal) prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe, de l'exercice précédent, qui ont été déposés à la réunion du 3 avril 2024.

Rapport du vérificateur : Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

MONTANT REPORTÉ CARRIÈRE-SABLIÈRE : 66 084 \$ \$

SURPLUS ACCUMULÉ FOSSES SEPTIQUES : 4 820 \$

SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ : 233 628 \$

RÉSERVE FINANCIÈRE – BOUES ÉTANGS AÉRÉS : 39 637 \$

SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT : 8 883 \$

FONDS DE ROULEMENT : 43 050 \$

FONDS RÉSERVÉ ÉLECTIONS : 4 000 \$

L'endettement total à long terme de la municipalité est de 262 703 \$ en début d'année 2024 soit 128 300 \$ pour le financement par crédit-bail du nouveau tracteur municipal et 134 403 \$ pour l'unité d'urgence.

Taux global de taxation 2024 :

Taux de taxe foncière à 1.07 \$/100 \$ d'évaluation

Taxes d'aqueduc et vidanges des fosses septiques inchangées pour 2024, Taxe égout à 150 \$, matières résiduelles et recyclage hausse de 16.3 %,

Réalisations 2023 comparées au budget 2023 Subvention pour partage assistante technique de 32 000 \$, hausse du contrat d'entretien des chemins d'hiver avec le MTQ de 45 000 \$ et autres revenus supérieurs au budget pour un total d'environ 100 000 \$ et dépenses supérieures de 130 000 \$ en transport et autres Loisirs, ...

Membres du conseil 2023 :

- Maire : Rémunération de 6 064.64 \$ et allocation de dépenses de 3 032.32 \$
- Membre du conseil : Rémunération de 2 021.56 \$ et allocation de dépenses de 1 010.76 \$

Réalisations 2023 :

1. Skate parc conjointement avec la Maison des jeunes
2. Lumière de rue au DEL
3. Finaliser notre garderie communautaire
4. Nouvelle niveleuse
5. Municipalisation du chemin Pelletier

En cours ou réalisé pour 2024

1. Rénovation du centre de loisir Diane Roy
2. Station de lavage des embarcations nautiques et guérite d'accès à l'eau
3. Nouvel abri à sel et réparation structure du bâtiment existant
4. Conception pour rencontrer la norme environnementale de phosphore système d'égout
5. Finaliser le groupement avec la municipalité de St Guy

Votre conseil est aussi actif pour voir comment supporter les projets pilotés par nos organismes locaux sans but lucratif comme : Projet de musée dans l'église, projet d'habitation économique "La maison du Lac", Poste d'essence autonome, etc..

Pierre Bossé, Maire



## MUNICIPALITE DE LAC-DES-AIGLES

### OFFRE D'EMPLOI

## Directeur (trice) général (e) / greffier (ère) - trésorier (ère)

#### **RESPONSABILITES SPECIFIQUES**

Sous l'autorité du conseil municipal, le directeur (trice) général (e) /greffier (ère) - trésorier (ère) s'acquitte de toutes les tâches et de toutes les responsabilités qui lui sont confiées par celui-ci et de celles dévolues par le Code municipal. À cette fin, la personne titulaire de ce poste doit planifier, organiser, diriger, réaliser, évaluer et contrôler les activités des services municipaux dont le rôle consiste à assurer le fonctionnement adéquat desdits services conformément aux lois et règlements en vigueur et des décisions du conseil municipal.

#### **LE POSTE CONSISTE A**

- Planifier, préparer, assister à toutes les réunions du conseil et rédiger les procès-verbaux.
- Assister le conseil dans la préparation du budget.
- Procéder à la mise en application des décisions approuvées par le conseil.
- Remplir toutes les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées par le *Code municipal*.
- Voir au respect des règles et des politiques entre autres du Code d'éthique et de déontologie,
- Assurer les communications entre les élus et les employés de la municipalité.
- Étudier et préparer les projets de règlements et tout autre document.
- Effectuer toutes autres tâches connexes.

#### **EXIGENCES**

- Formation (D.E.C. en techniques administratives comptabilité et gestion) permettant d'assurer la gestion générale des affaires municipales. Ou posséder toutes autres combinaisons de scolarité et d'expérience équivalente seront considérées.
- Connaissance du milieu municipal et des différents paliers gouvernementaux serait un atout.
- Capacité à gérer et à traiter plusieurs dossiers simultanément. Sens de l'organisation, capacité d'adaptation et polyvalence.
- Excellent français parlé et écrit et habiletés en rédaction de textes et en communication.
- Connaissance du logiciel de gestion municipale PG un atout, ainsi que Microsoft Office et les logiciels de la suite Office de Microsoft.
- Faire preuve de diplomatie, d'un esprit d'analyse & de synthèse, d'intégrité et être doué pour les communications et les relations interpersonnelles.

***Poste permanent, temps plein à raison de 32 heures par semaine***

***Entrée en fonction : dès que disponible et Salaire : selon l'échelle***

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation à l'adresse suivante ou par courriel (seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées) :

Municipalité de Lac-des-Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Tél. : 418-779-2300 # 24, courriel : [info@lacadesaigles.ca](mailto:info@lacadesaigles.ca)

***Bienvenue dans notre équipe !***

[Lac-des-Aigles, le 4 juin 2024](#)



## PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Lac-des-Aigles

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : - À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

#### **RÈGLEMENT # 211-24 SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 198-23**

##### **ARTICLE 2 : Définitions**

a) **Ménage** : devra être fait lors de la location des locaux, le ménage des entrées, escaliers, salles de bain et cuisine (comptoirs, poêle, réfrigérateur,). Tous les planchers devront être balayés et lavés à l'eau claire. Les tables et chaises devront être lavées et empilées de chaque côté de la salle. Les sacs de poubelle devront être mis à l'extérieur à l'emplacement réservé à cette fin ainsi que le recyclage.

b) **Organisme** : comprend les organismes à but non lucratif du milieu incluant les organismes de l'extérieur à but non lucratif, à caractère social qui ont une incidence directe sur le milieu (Ex. : Cuisines collectives, ...).

##### **ARTICLE 3 : Location pour organismes et décès**

3.1 La location des locaux, (pavillon et salle communautaire au sous-sol) pour les organismes et autres comités **sans but lucratif de Lac-des-Aigles est gratuite.**

3.2 Pour les réceptions relatives à des **décès** de résidents ou d'ex-résidents de Lac-des-Aigles, soit suite à des funérailles ou à des services anniversaires, l'utilisation de la salle communautaire au sous-sol de l'édifice municipal coûtera 75 \$ / utilisation et le pavillon coûtera 155 \$ / utilisation ménage inclus.

##### **ARTICLE 4 : Tarification générale pour location de salles**

La priorité de la location est le premier qui a réservé et qui a payé. Si non payé et qu'il y a un décès alors la salle sera louée pour le décès. La direction informera chaque client de la priorité donnée à ceux qui ont réservés et payés.

**Pavillon du lac** + granules – **MÉNAGE INCLUS** (Capacité max. 209) à 275 \$ / loc. + 8 \$ granules/poche

**Salle communautaire** (sous-sol du 75) – Capacité maximale 160 à 125 \$ / location

Si le ménage n'est pas fait, la municipalité facturera 25 \$/ heure x le # d'heures réelles.

**Local des Loisirs** – Capacité maximale 76 à 125 \$ / location

**Pour louer les Loisirs on s'adresse au Club de l'Âge d'or**

##### **ARTICLE 8 : Conditions de locations**

8.3 Les locations des locaux et équipements municipaux devront être faites et payées au bureau municipal avant d'obtenir les clés du local, sur les heures du bureau. Le formulaire de contrat d'engagement entre le locataire et la municipalité devra être signé.

8.4 Les locaux utilisés devront être remis en bon état de propreté au plus tard à 12 h le matin suivant ; les responsables de la location devront avoir fait le ménage tel que décrit à l'article 2 du présent règlement, le chauffage devra être abaissé. Les cafetières devront être vidées et nettoyées.

Après la location suite à une vérification par le personnel municipal, si une des conditions de location n'est pas respectée comme le ménage n'est pas fait : toilettes non faites, plancher non laver, cafetières non lavées, Un frais de 25 \$ / sera chargé au locataire en sus.

8.6 Toutes les réparations ou les bris causés par négligence sur les équipements ou dans les locaux, par manque d'entretien ou par accident de la part des locataires seront faites entièrement aux frais du ou des locataires. La municipalité n'est aucunement responsable des objets perdus, oubliés ou volés lors de toute location ni des blessures, accidents ou autres pouvant survenir avec la machinerie, dans les locaux ou sur ses terrains lors de son utilisation par le locataire.

8.9 Aucune location de locaux pour des parties de fruits de mer ou autre avec nourriture odorante ainsi que de « show » de boucane.

**Le Règlement # 211-24 peut être consulté au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.**

**Donné à Lac-des-Aigles, ce septième jour du mois de mai deux mil vingt-quatre.**

Francine Beaulieu, directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Lac-des-Aigles

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : - À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

**RÈGLEMENT # 213-24 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ABROGEANT LE RÈGLEMENT 202-23**

Le présent règlement a pour but de rendre obligatoire le nettoyage de toute embarcation, qu'elle soit motorisée ou non-motorisée, à une station de lavage reconnue afin de prévenir l'envahissement des plans d'eau de la Municipalité par des espèces exotiques envahissantes, telles que la moule zébrée, et d'assurer la sécurité publique ainsi que la qualité de l'eau et de l'environnement de manière durable.

Pour obtenir un certificat d'autorisation à la navigation, tout utilisateur ou résident riverain doit :

- 1) Présenter une demande à cet effet à un commerçant reconnu ou à la Municipalité, en fournissant les informations suivantes :
  - a. Ses noms, prénom, adresse, numéro de téléphone et une pièce d'identité qui comprend une photographie ;
  - b. La description de son embarcation, en spécifiant sa catégorie, sa marque, sa couleur, sa dimension et son numéro de série ;
  - c. Être en mesure de fournir une preuve de résidence en produisant des documents probants tels que le compte de taxes ;
  - d. Être en mesure de fournir l'adresse de la propriété riveraine sur laquelle son embarcation est encrée pour la saison ;
  - e. Pour les utilisateurs non-résidents du Témiscouata, être en mesure de fournir un bail annuel d'emplacement d'une marina ou d'un camping.
  
- 2) Payer le coût du certificat d'autorisation à la navigation, établi au tableau de l'Annexe A.

L'utilisateur d'une embarcation motorisée et non-motorisée qui se trouve sur un des plans d'eau situés sur le territoire de la Municipalité doit, à la demande de l'officier responsable désigné, lui exhiber sa vignette annuelle ou sa preuve de lavage accompagné d'une preuve d'identité.

**ANNEXE A - Grille de tarification**

<b>Tarifs des autorisations (par embarcation)</b>	<b>Résidents</b>	<b>Non-résidents</b>
Certificat d'autorisation à la navigation annuelle – embarcation <b>motorisée</b> (avec vignette annuelle)	50 \$	s.o.
Certificat d'autorisation à la navigation annuelle – embarcation <b>non-motorisée</b> (avec vignette annuelle)	0 \$	s.o.
Preuve de lavage – embarcation <b>motorisée</b>	25 \$	50 \$
Preuve de lavage – embarcation <b>non-motorisée</b>	0 \$	0 \$
Carte annuelle <sup>1</sup> (1 lac) – (sauf les lacs de Pohénégamook et le Grand lac Squatec) pour embarcation <b>motorisée</b> seulement	50 \$	250 \$
Carte annuelle <sup>1</sup> (2 lacs et +) (sauf les lacs de Pohénégamook et le Grand lac Squatec) – pour embarcation <b>motorisée</b> seulement	100 \$	400 \$

<sup>1</sup> La carte annuelle offre un nombre de lavages illimité pour embarcations motorisées aux stations de lavage reconnues durant la saison en cours.

Le Règlement # 213-24 peut être consulté au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Lac-des-Aigles, ce cinquième jour du mois de juin deux mil vingt-quatre.

Francine Beaulieu  
Directrice générale

**États financiers 2023**  
**déposés réunion du 3 avril 2024**  
**Municipalité de Lac-des-Aigles**

**REVENUS 2023**

**Recettes de sources locales : 42.8 %**

Taxes foncières	407 174
Surtaxe terrains vagues desservis	410
Taxe aqueduc	24 110
Taxe égouts	31 995
Matières résiduelles	45 482
Taxes fosses septiques	8 720
Recyclage	<u>26 378</u>
	<b><u>544 269 \$</u></b>

**Paiements tenant lieu de taxes : 1 %**

Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<b><u>12 529 \$</u></b>
--	-------------------------

**Transferts : 27.4 %**

Péréquation	158 668
Transferts (Dotation, partage assistante)	52 326
Ent. du réseau routier local et subvention	<u>140 277</u>
	<b><u>351 271 \$</u></b>

**Services rendus : 26 %**

Services rendus aux org. munic.	32 765
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	223 008
Revenu éolien et autres	24 162
Services rendus (photoc, loc. salles,..)	19 520
Parc Natur'Ailes	<u>25 250</u>
	<b><u>324 705 \$</u></b>

**Imposition des droits : 2.8 %**

Autres (permis, mutation, intérêts, )	<b><u>36 816 \$</u></b>
---------------------------------------	-------------------------

**TOTAL DES REVENUS : 1 269 590 \$**

**CHARGES 2023**

**Administration générale : 22.9 %**

Législation	32 745
Gestion financière et greffe	208 193
Évaluation	19 634
Autres (Dons, Subventions commerces,)	<u>38 790</u>
	<b><u>299 362 \$</u></b>

**Sécurité publique : 0.097 %**

Service de police	31 165
Sécurité incendie	123 210
Sécurité civile et Croix rouge	<u>678</u>
	<b><u>155 053 \$</u></b>

**Transport : 42.3 %**

Voirie municipale	192 998
Enlèvement de la neige	284 392
Éclairage des rues	6 212
Signalisation, circulation	256
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 500</u>
	<b><u>485 359 \$</u></b>

**Hygiène du milieu : 10.8 %**

Réseaux distribution de l'eau	27 657
Fosses septiques (Quote-part)	23 205
Réseaux d'égouts	37 831
Gestion des matières résiduelles	45 633
Gestion des matières recyclables	<u>25 396</u>
	<b><u>159 722 \$</u></b>

**Santé et bien-être : 0.1 %**

OMH et quote-part santé	<b><u>3 119 \$</u></b>
-------------------------	------------------------

**Aménagement, urbanisme et développement : 2.3 %**

Urbanisme et zonage	13 210
Agents et Quote-part MRC dév.	5 068
Embellissement - Fleurs	<u>3 022</u>
	<b><u>21 300 \$</u></b>

**Loisirs et Culture : 8.9 %**

Édifice municipal	24 969
Patinoire et plage	17 472
Parc Natur'Ailes	23 455
Parc Belvédère	5 491
Loisirs	29 686
Bibliothèque – Loc. de volumes	7 557
Pavillon	<u>7 007</u>
	<b><u>115 637 \$</u></b>

**Frais de financement : 0.035 %**

Intérêts Dette à long terme	8 788
Frais	7 361
Remboursement en capital	<u>31 525</u>
	<b><u>47 674 \$</u></b>

**Autres activités financières : .006 %**

Appropriation de surplus	- 17 625 \$
--------------------------	-------------

**TOTAL CHARGES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES : 1 269 590 \$**

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Mars 2024 – Avril 2024 – Mai 2024

### **RÉSO 76-24 COLLOQUE SÉCURITÉ INCENDIE APEQ**

Le Colloque annuel de l'APEQ aura lieu Samedi, le 27 avril prochain.

3 pompiers sont intéressés soit Josée Sirois, Valérie Mailloux et Richard Duchesne (Coût de 110\$ par personne incluant le repas)

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'inscrire les 3 pompiers à ce Colloque de l'APEQ et de rembourser les frais de déplacement.

### **RÉSO 77-24 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROCÉDURE ET DOCUMENT À FOURNIR – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION # 104-03**

Chaque demande d'aide financière devrait être accompagnée du statut financier, ainsi que de la liste des membres du CA.

Que, pour chaque demande d'aide financière, de commandite, de don... monétaire ou autre adressée à la Municipalité de Lac-des-Aigles supérieure à 500 \$, il est dorénavant exigé par la Municipalité que ces demandes soient faites par écrit du comité en spécifiant le montant d'aide demandé et la raison, accompagnées du bilan et de l'état des revenus et dépenses, de l'organisme ou comité, de l'année ainsi que de la liste des membres constituants son conseil d'administration.

Qu'une lettre soit adressée à tous les organismes et organisations d'activités.

### **RÉSO 78-24 EMPLOI ÉTÉ 2024 – CANDIDATURES RECUES ET RETENUES**

La municipalité a reçu la confirmation qu'Ariane Sirois accepte d'être animatrice au Camp de jour 2024 avec Julianne Sirois.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage comme animatrices du Camp de jour les 2 candidates.

### **RÉSO 79-24 CLUB DE L'ÂGE D'OR – CENTRE DES LOISIRS**

Le Club de l'Âge d'or l'Aire de l'envol reprend vie mais a besoin d'un local.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte de louer gratuitement le Centre des loisirs au Club de l'Âge d'or l'Aire de l'envol selon les modalités du BAIL survenu entre les parties.

Que le maire et la DG soient autorisés à signer le Bail.

### **RÉSO 82-24 DEMANDE D'AIDE – ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT (PUBLICITÉ, ..)**

Demande d'aide au montant de 500 \$ pour les frais de publicité, d'administration pour le tournoi de janvier 2025.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ à l'Association de l'ensemencement pour aider dans leur publicité pour leur 17<sup>e</sup> tournoi de janvier 2025.

### **RÉSO 83-24 DEMANDE D'AUTORISATION DU RESPONSABLE DU GROUPE PICKLEBALL – ROMAIN CARON**

Lettres de M. Romain Caron demandant l'autorisation de peindre en BLEU 3 terrains de pickleball sur la patinoire. Et de soutien financier.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise et fournisse une aide de 500 \$

Au nom du Club de l'Âge d'or l'Aire de l'envol.

### **RÉSO 84-24 ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS – MÉRITAS 2023-2024**

Lettre reçue le 11 mars de l'école secondaire Vallée-des-Lacs demandant notre contribution afin de fournir des bourses aux finissants lors du Gala Méritas 2024 qui aura lieu en soirée Mercredi, le 29 mai à 19 h. Et invitation à y participer en remettant une bourse lors de cette soirée.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 200 \$ pour l'organisation de ce Gala Méritas.

Qu'elle rembourse le maire M. Pierre Bossé ou un conseiller, Luc Sirois pour son déplacement sur présentation d'une feuille justificative.

### **RÉSO 95-24 DÉMISSION ET NOMINATION (ADJOINTE ADMINISTRATIVE)**

Le 15 avril, rencontre avec Alyson Lavoie, Pierre Bossé et Francine Beaulieu.

Alyson Lavoie nous informe de son non-retour au travail comme adjointe administrative suite à son congé de maternité et reçu lettre le 17 avril à cet effet.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission de Mme Alyson Lavoie au poste d'adjointe administrative pour raisons familiales et nomme Mme Tania Khan comme adjointe administrative.

### **RÉSO 94-24 EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

M. Mathieu Lévesque est venu déposer sa candidature au poste d'employé de voirie (CV). Il a été rencontré par le maire, le contremaître et la DG.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Mathieu Lévesque à temps plein 40 heures/ semaine à l'échelon 5 de préposé aux travaux publics rétroactif au 29 avril.

### **RÉSO 101-24 DEMANDE MAISON DES JEUNES – POUR AMÉNAGEMENT TERRAIN DE VOLLEYBALL (ANCIEN RING)**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la Maison des Jeunes à installer un terrain de volley-ball sur une partie de l'ancien emplacement du Gymkhana (ancien ring).

### **RÉSO 102-24 STATIONNEMENT (TRAVAUX RPA)**

La construction de la RPA – loyers à faible revenu est prévu prochainement.

Les employés du CLSC n'auront plus accès à leurs emplacements de stationnement durant la durée des travaux.

Demande pour pouvoir utiliser le stationnement derrière et sur le côté de l'édifice municipal.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que les employés du CLSC stationnent derrière et sur le côté de l'édifice municipal.

### **RÉSO 104-24 DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE – DÉNEIGEMENT PASSERELLE**

Reçu courriel du Comité de la bibliothèque :

Aux membres du conseil,

Comme le CPE Les Calinours exige que la porte d'en avant soit barré en tout temps les abonnés de la bibliothèque ne pourront plus utilisés cette porte en hiver.

La porte arrière ne pourra être utilisé n'ont plus car il n'y a pas de place pour mettre les manteaux lorsqu'il y a plusieurs personnes qui viennent en même temps.

Alors le comité demande à ce que soit déneigée la passerelle qui mène à la porte d'à côté pour pouvoir y circuler à l'année longue.

Lise Leblanc, pour le comité de la bibliothèque ».

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte et procède au déneigement de la passerelle.

### **RÉSO 108-24 MINI-TOURNOI POMPIERS 2024**

Bon matin Francine,

J'aurais une demande à faire au conseil si tu veux mettre ça à l'ordre du jour de ce soir. C'est pour le mini tournoi des pompiers pour les jeunes du primaire organisé par l'APEQ comme l'année dernière. Cette année, c'est à St-Eusèbe que ça se passe. C'est samedi le 1er juin prochain. C'est encore 50\$ par équipe. J'ai trois équipes à inscrire. Si je peux en faire une quatrième, je vais déboursier le montant pour cette dernière. Donc, ce serait un montant de 150\$. L'activité est de 9h à 14h. Et un lunch pour chaque enfant qui participe est inclus dans les frais d'inscriptions. Merci beaucoup Jonathan L-Breault

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte 50 \$/équipe pour 3 ou 4 équipes.

### **RÉSO 123-24 DÉMISSION GESTIONNAIRE DU PARC NATUR'AILES**

Reçu lettre de démission de Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur'Ailes, effective à compter du 1<sup>er</sup> juin, employée qui était à notre service depuis le 3 avril 2017.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie Mme Pauline Beaulieu pour son excellent travail comme gestionnaire du Parc Natur'Ailes et déplore sa décision de démissionner.

### **RÉSO 124-24 GESTIONNAIRE DU PARC NATUR'AILES – CANDIDATURE**

Un appel de candidature a été fait par envoi collectif lundi, le 13 mai.

Le 29 mai nous avons reçu une (1) candidature celle de Mme Sheila Khan.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Sheila Khan comme nouvelle gestionnaire du Parc Natur'Ailes en remplacement de Mme Pauline Beaulieu, aux mêmes conditions que celle-ci.

### **RÉSO 125-24 DIRECTION GÉNÉRALE OUVERTURE DE POSTE**

Comme la directrice générale compte plus de 30 ans de services et pense sérieusement à prendre sa retraite, un appel de candidature devrait être fait afin que celle-ci ait le temps (1 an) pour l'entraînement de sa remplaçante, le transfert de tous les dossiers, projets en cours,

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une annonce dans le Journal Info-Dimanche pour afficher ce poste, par envoi collectif, sur Facebook ainsi que sur le site internet. Début d'entrer en fonction : le plus tôt possible.

### **RÉSO 127-24 DOSSIER CHIEN**

Une citoyenne a appelé notre inspecteur pour lui dire que le chien (potentiellement dangereux) aurait été euthanasié. Mais le propriétaire de ce chien en possède d'autres qui sont souvent non attachés

Une facture de 100 \$ a été postée au propriétaire pour les avoir non attachés.

### **RÉSO 18-24 KIOSQUE À LA PLAGES**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Yves Caron, contremaître pour réparer le kiosque vandalisé.

### **RÉSO 129-24 PONT PAYANT - BIBLIOTHÈQUE**

Reçu demande pour la tenue d'un pont payant le 22 juin sur une rue municipale, jour de nos activités de la Saint-Jean.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la tenue d'un pont payant sur une rue municipale.

### **RÉSO 131-24 DEMANDE DE DON ÉCOLE SECONDAIRE - VOYAGE**

Les élèves du secondaire 3 de l'école secondaire prépare un voyage et aimeraient s'occuper des Jeux gonflables et autres à notre Saint-Jean-Baptiste. En contrepartie ils aimeraient avoir un montant de financement pour leur voyage d'initiation au bénévolat en Amérique du Sud en 2026.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir un montant de 100 \$ comme financement du voyage des élèves de l'École secondaire Vallée-des-Lacs. Et les remercie de leur implication dans notre Saint-Jean Baptiste.

# Correspondance (Mars-Avril-Mai)

1. Le 12 mars 2024 – Le 13 décembre 2023 les représentants du gouvernement et gouvernements de proximités ont signé la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat en le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : ensemble au service des citoyens. Le gouvernement s’est notamment engagé à effectuer en 2024 un transfert ponctuel d’un montant de 10 M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins. Notre municipalité se voit octroyé un montant de 3 437 \$ qui a été déposé le 28 mars 2024.
2. Le 15 mars 2024 – Nous avons reçu un montant de 62 014,46 \$ ce montant provient de la TECQ.
3. Le 21 mars 2024 – Nous avons reçu une invitation au deuxième atelier pour l’aire protégée de Duchénier (Touradi) qui aura lieu en après-midi le 22 avril 2024 à Terfa (comme cette automne). Cet atelier durera une demi-journée et aura lieu de 13h30 à 16h30. Cet atelier aura lieu en personne. La rencontre permettra de valider les informations recueillies lors des ateliers de l’automne et lors de l’atelier régional en plus de travailler sur les objectifs de conservation. L’ordre du jour sera acheminé sous peu. Pour vous inscrire vous devez compléter le formulaire au <http://www.zeffy.com/fr-ca/ticketing/84a4d4b2-a9c3-4c72-8996-113a48a7b669> . Comme il travaille sur le toponyme de l’aire protégée, il nous rappelle ce qui est ressorti lors de l’atelier régional afin d’alimenter votre réflexion : Aire protégée aquatique Touradi (réserve de biodiversité)
4. Le 20 mars 2024 – Un représentant de la compagnie WiMacTel Canada inc. mandaté par Telus communications est venu au bureau municipal nous informer qu’il désirait faire enlever la cabine téléphonique situé au dépanneur. Comme nous n’avons pas de réseau cellulaire dans la municipalité de Lac-des-Aigles, nous avons demandé de la conserver jusqu’à ce qu’on puisse avoir du réseau cellulaire.
5. Reçu du Ministère de l’Éducation le versement final (4 avril 2024) du projet de Rénovation des Loisirs au montant de 103 722.94 \$, suite à l’envoi de la reddition de compte.
6. Reçu une lettre de remerciement du Club de l’âge d’or l’Aire de l’envol pour notre support fourni au montant de 500 \$ (Réso 83-14).
7. Reçu courriel de la Route des Monts Notre-Dame, nous informant qu’elle a donné son aval au projet de fusion des trois routes touristiques du Bas-Saint-Laurent en créant le « Grand Tour BSL ». La Route des Monts-Notre-Dame suspendra son plan d’action, aucune cotisation ne sera demandée en 2024. Était de 60 \$.
8. Reçu du MTQ l’évaluation de rendement de l’entretien d’hiver : Qualité des services rendus, des ressources, des communications et respect des échéances : Satisfaisant. Une copie a été remise au contremaître.
9. Reçu du Ministère des Affaires municipales, le calcul détaillé du versement à venir de 29 693 \$ pour le partage de la croissance d’un point de la taxe de vente du Québec pour 2024 pour des municipalités plus fortes. (Même montant que budgété dans GL 01-37251).
10. Reçu d’Énergère le Rapport de conciliation d’économie d’énergie pour la 1<sup>ère</sup> année de suivi du projet de conversion de luminaire au DEL.

## **Date de versements de taxes annuelles 2024 (sauf mises à jour)**

~~1<sup>er</sup> versement : 9 février 2024~~

~~2<sup>e</sup> versement : 9 mai 2024~~

~~3<sup>e</sup> versement : 7 août 2024~~

# Mini tournoi des pompiers

Ce 1<sup>er</sup> juin sur le terrain de la salle l'Envol à St-Eusèbe avait lieu l'évènement mini-tournoi annuel pour les jeunes organisé par le Service incendie et la municipalité de St-Eusèbe.

19 équipes composées de 95 jeunes ont participé au mini-tournoi de l'Association des Pompiers de l'Est-du-Québec. Des familles sont venues les encourager. Apprendre en s'amusant c'est aussi gratifiant !

L'équipe gagnante parmi les équipes participatives du trophée Julien Deschenes : **Lac-des-Aigles**

**Félicitation aux participants :** *Malik Oudina, Ali Oudina, Logan Marquis, Jasmine Oudina, Pier-Anthony Rioux, Maéva Roy, Bella Cima et Daly-Ann Marquis.*



*Merci  
Jonathan Leblanc Breault  
et  
Maxime Marquis ☺*



# Information concernant la protection des rives

---

En tant que propriétaire riverain, la municipalité tient à vous informer des lois et règlements en vigueur concernant la protection des rives (bande de protection entre 10 et 15 m selon la pente à partir de la ligne des hautes eaux) et du littoral. Tout d'abord, hormis quelques exceptions, dans la rive et dans le littoral, sont interdits toutes constructions, tous ouvrages et tous travaux. Il est toutefois possible d'effectuer une coupe nécessaire à l'aménagement d'une ouverture de 5 mètres de largeur donnant accès au plan d'eau, lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %. **Il n'est toutefois pas permis de dessoucher les arbres qui ont été coupés ni d'effectuer des travaux de remblais ou déblais (par exemple ajouter du sable pour faire un chemin d'accès au lac).**

Il est important de garder un couvert végétal partout sur la rive pour empêcher l'érosion et ainsi protéger la santé du lac. Concernant le littoral, il est possible d'installer un quai mais ce dernier ne doit pas dépasser 20 m<sup>2</sup> (environ 215 p<sup>2</sup>). Dans tous les cas, lorsque vous effectuez des travaux autorisés dans la rive ou dans le littoral, vous devez obtenir un certificat d'autorisation à la municipalité.

Lors d'une visite de terrain, nous avons constaté que certains ont déjà commencé des travaux notamment de déblais et de dessouchage. Nous demandons à ces derniers de revégétaliser la rive le plus rapidement possible en plantant des herbacés. Nous surveillerons de près toute activité en bordure du lac. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations concernant la protection des rives et du littoral ou comment les délimiter.

Merci de votre collaboration et recevez nos salutations distinguées.

**Julien Colpron-Tremblay**  
Inspecteur en urbanisme

# SERVICE INCENDIE

---

Comme à chaque fin de printemps et début d'été, dame nature nous offre une température chaude et sèche. Il est donc de notre devoir à toutes et tous de faire preuve d'une grande vigilance avec les feux extérieurs. Soyons donc proactif en faisant uniquement des feux dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles.

En ce qui concerne les feux de plus grande envergure, vous devez **obligatoirement** communiquer avec le directeur incendie pour obtenir une autorisation avant de préparer et/ou d'allumer ceux-ci. Il m'a été rapporté quelques incidents en ce début de printemps en rapport avec des feux de brûlage. Incidents qui n'ont pas été trop graves mais qui auraient pu vite dégénérer.

J'en profite ici pour vous faire un petit rappel : un règlement municipal existe en ce qui concerne ce type de feu et des amendes peuvent être délivrées en cas de non-respect de celui-ci. La prévention et le gros bon sens sont, selon moi, les meilleures options. Mais sachez que notre règlement doit et devra être respecté par tous les citoyens...

N'hésitez surtout pas à vous renseigner auprès de votre service incendie ou à la municipalité pour de plus amples informations à ce sujet. Vous pouvez aussi consulter le site de la **SOPFEU** qui nous communique des informations en temps réel sur ce qui est permis ou non concernant les feux à ciel ouvert.

Je vous souhaite de passer un très bel été !

**Jonathan Leblanc Breault**  
Directeur de votre service incendie  
418-509-8223



# QUAD ET AUTOQUAD

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC VOUS INFORME

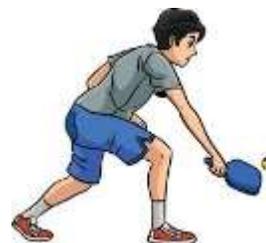
## SAVIEZ VOUS QUE... LVHR (QUAD)

- L'âge minimal pour conduire un véhicule hors route est de 16 ans (450 \$)
- Certificat de formation de la FQCQ obligatoire pour les conducteurs âgés de 16 et 17 ans (450 \$)
- Le conducteur doit avoir un permis de conduire valide et respecter les conditions et limitations de celui-ci (350 \$)
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les occupants d'un autoquad (250\$)
- Le conducteur ne peut circuler sur un chemin public sans autorisation (350 \$)
- Le conducteur ne peut circuler sur un chemin privé / terre sans permission du propriétaire (350 \$)
- Le conducteur doit respecter la signalisation (250\$)
- Le quad doit être immatriculé (350\$) et assuré responsabilité civile 1 million (250\$)
- Le conducteur doit s'assurer d'être en possession des documents obligatoires (250\$)
- Le système d'échappement doit être conforme aux normes réglementaires (350\$)
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 50 km/h
- Il est interdit de conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue

- La plaque d'immatriculation d'un QUAD doit être fixée à l'arrière.
- La vignette de droit d'accès aux sentiers de la FQCQ doit être collée à gauche, à l'avant du quad ou

## Centre des Loisirs Diane Roy

### Carrefour 50 ans+ l'Aire de l'envol



## HORAIRE DU PICKLEBALL \*\*\* Annulé en cas de pluie

MARDI	9H À 11H
MERCREDI	18H À 20H
JEUDI	9H À 11H
VENDREDI	18H À 20H
SAMEDI	9H À 11H
DIMANCHE	9H À 11H



Sera disponible sous peu :

Jeu de fer, pétanque, volley-ball, jeux intérieurs et beaucoup plus.....

# COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS - MAI 2024

## Les sujets essentiels du mois

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2024, LANCEMENT DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

La collecte des encombrants sera de retour cette année et, comme l'an passé, **elle aura lieu au début du mois de juillet.**

**L'inscription est obligatoire pour bénéficier de ce service et elle doit se faire entre le 6 mai et le 23 juin.** Les résident(e)s auront donc une période de 48 jours pour s'inscrire au préalable à l'aide du formulaire en ligne sur le site web [ridt.ca](http://ridt.ca) ou par téléphone au 1 866-789-7438.

Rappelons qu'aucune inscription ne sera acceptée après le 23 juin 2024 et ce, même si les collectes n'ont pas encore eu lieu. Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non-inscrite.

Ce service est offert pour les résidences et les chalets, mais n'est pas disponible pour les commerces ou entreprises.

Les encombrants doivent être déposés en bordure de chemin au moins la veille au soir de la date prévue.

Consultez le verso de votre aide-mémoire de collecte ou le site web de la RIDT pour plus d'informations.

Comme alternative à la collecte des encombrants, il vous est toujours possible d'utiliser l'un des 4 écocentres facile d'accès à l'année.... Parce que chaque geste compte !

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE ENTRE LE 6 MAI ET LE 23 JUIN 2024  
au [ridt.ca](http://ridt.ca) ou par téléphone 1 866 789-RIDT (7438)

<b>Mardi 2 juillet 2024</b>	Saint-Honoré-de-Témiscouata   Saint-Pierre-de-Lamy Saint-Louis-du-Ha! Ha!   Saint-Elzéar-de-Témiscouata
<b>Lundi 8 juillet 2024</b>	Biencourt   Lac-des-Aigles   Saint-Michel-du-Squatec Lejeune   Auclair   Saint-Juste-du-Lac
<b>Mercredi 10 juillet 2024</b>	Pohénégamook   Saint-Athanase   Rivière-Bleue
<b>Lundi 15 juillet 2024</b>	Packington   Saint-Jean-de-la-Lande Saint-Marc-du-Lac-Long   Saint-Eusèbe
<b>Mardi 16 juillet 2024</b>	Dégelis   Témiscouata-sur-le-Lac

**SUR INSCRIPTION SEULEMENT!**



**Inscrivez-vous!**

# RÉSULTAT DU TIRAGE DES DONS VOLONTAIRES POUR LA FABRIQUE

Mars 2024 : La gagnante des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour mars est **Mme Katy Dutil** au montant de **430.00\$**. Félicitation 😊

Avril 2024 : La gagnante des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour avril est **Mme Bernadette Sirois** au montant de **400.00\$**. Félicitation 😊

Mai 2024 : La gagnante des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour mai est **Mrs Dieu-Donné Bouchard** au montant de **390.00\$**. Félicitation 😊

**CONCOURS**

Gagnez un **SÉJOUR** pour  
2 personnes au Domaine Carte Blanche  
*au Témiscouata*

**COUREZ LA CHANCE  
DE GAGNER UN SÉJOUR  
d'une valeur de 500 \$**  
au Domaine Carte Blanche de Lac-des-Aigles

Pour vous inscrire, rendez-vous au :  
[tourismetemiscouata.qc.ca/concours](http://tourismetemiscouata.qc.ca/concours)

TIRAGE LE 6 DÉCEMBRE 2024

Logos: Fabrique de Lac-des-Aigles, Tourisme Témiscouata, MRC de Témiscouata

# Défi Ose entreprendre Témiscouata-Basques 2024 : volet entreprises et scolaire

## CRÉATION D'ENTREPRISE Faire affaire ensemble



### DOMAINE CARTE BLANCHE Karine Gagnon Morin et Yannick Ouellet Lac-des-Aigles

Presbytère en milieu rural, converti en maison d'hôtes, possède plusieurs chambres de plaisance et utilitaires pour assurer un confort douillet. Le « Domaine Carte Blanche » est un bel exemple de gastronomie, mettant en valeur le savoir-faire et les produits d'exception de 30 producteurs et fournisseurs locaux. Grâce à plusieurs collaborations, des chefs invités de partout au Québec se succèdent, afin de faire découvrir ces merveilles à la clientèle épicurienne. Leur ligne directrice : s'approvisionner dans un rayon de 75 à 100 km. Rien n'est laissé au hasard ! Des travaux de rénovation, en passant par la literie, la décoration, les produits d'entretien, chacun des fournisseurs est choisi avec soins pour favoriser les retombés économiques locales et régionales.

## FÉLICITATIONS

à Karine Gagnon Morin et Yannick Ouellet, propriétaires du Domaine Carte Blanche de Lac-des-Aigles, lauréats du Défi Ose Entreprendre Témiscouata 2024.



Karine Gagnon Morin du Domaine Carte Blanche au centre accompagnée à gauche du maire M. Pierre Bossé et à droite du préfet M. Serge Pelletier



**Nous sommes fiers de vous!**

Municipalité  
*Lac-des-Aigles*



Domaine  
CARTE BLANCHE

f @

Domaine Carte Blanche  
72, rue Principale, Lac-des-aigles  
Canada

# LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

## À LAC-DES-AIGLES

22 JUIN 2024

DÈS MIDI

PAVILLON DE LAC-DES-AIGLES

- SERVICE DE BAR SUR PLACE
- HOT-DOG GRATUIT DE MIDI À 13H
- JEUX GONFLABLES
- DUO EVERYTHING DÈS 21H30
- DJ LÉVESQUE
- SOUPER MÉCHOUÏ
- FEUX ARTIFICES

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

GROUPE PICKLEBALL DE LAC-DES-AIGLES

LES MATÉRIAUX DU LAC

DÉPANNEUR CHEZ CAROLIE

RESTO CHEZ LELOU



LE CLUB 50 +  
L'AIRE DE L'ENVOI



# INFO BIBLIO JUIN 2024



## Nouveaux Livres achetés depuis la dernière parution du journal

### *Pour les adultes*

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 1	La famille Chevalier	Jean-Pierre Charland
Tome 1	Le Garage Rose	France Lorrain
	Ma charmante Épouse	Samantha Downing

### *Pour les enfants*

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
SÉRIE NOIRE 3 lunes	Terminus cauchemar Lac Adélar La crique des Damnés L'arme du crime Un festin pour les chiens Les prédateurs de l'ombre	Denis Côté Francois Blais Jocelyn Boisvert Francois Gravel Francois Gravel Denis Côté
2 lunes	Le manoir hillcrest La Bête à pile L'homme aux araignées Quincaillerie Miville Le cinéma de l'Horreur	Alexandre Côté-Fournier Denis Côté  Alexandre Côté-Fournier Denis Côté
1 lune	L'homme de la cave	Alexandre Côté-Fournier
Tome 3 à 7	Super Chien	Dav Pilkey
Tome 14	Défense D'entrer !	Caroline Héroux
Tome 18	Le journal d'un dégonflé	Jeff Kinney
	Ma vie de Castus huileux	Élizabeth Baril-Lessard
Tome 1 à 4	Bulles de filles	Stéphanie Duchesne
	Chapeau rond rouge	Geoffroy de Pennart
	Une histoire à grosse voix	Émile Jadoul
	Au temps des dinosaures (soulève et découvre)	
Tome 1-2	Tabou d'une péteuse en série	Richard Petit
	Stacy Tiktokeuse	Richard Petit
Tome 1 à 3	Heartstopper	Alice Oseman
Tome 15 et demie	Le journal de Colin	Marilou Addison
Tome 16	Le journal de Dylane	Marilou Addison
Mon big à moi	Les youtubeurs de Pinotte	Richard Petit
Mon big à moi	Noémie Selfie	Richard Petit
Mon big à moi	Le fantastique kiosque de Rose Pinkette	Richard Petit



## CONCOURS et ANIMATIONS

### **LE SENTIER DES CONTES**

Le concours se poursuit jusqu'au 24 juin. Plus de 24 enfants se sont inscrits à Lac des Aigles. Le tirage des 4 vélos + 2 petits vélos se fera parmi tous les participants des 4 municipalités soit : Lac des Aigles- Squatec- Biencourt et Lejeune et dans chacune des municipalités il y aura un tirage d'une gourde, d'un casque de vélo et d'un ballon de soccer.

LE TIRAGE DE TOUS CES PRIX SE FERA LORS du tirage de la chasse à l'As qui se tient à tous les mardis à la polyvalente de Squatec, **le MARDI le 25 juin 2024**. Les tirages se feront en direct à 19h00.

### **LE CONCOURS DE PÂQUES**

Le tirage d'un très gros chocolat a été gagné par Nolan Morin celui-ci a eu lieu lors de l'animation de Pâques en mars dernier.

### **ANIMATION DE PÂQUES**

Plus de 26 enfants et une quinzaine de parents sont venues écouter le conte de Pâques à la bibliothèque. C'est toujours un grand succès. MERCI aux parents de bien vouloir accompagner leurs enfants à cette fête autour de la lecture.



## EXPOSITION

La bibliothèque de Lac des Aigles est heureuse de vous présenter sa première exposition avec les œuvres de l'artiste multidisciplinaire *Patrice Croft*. Il nous propose des tableaux des années 80 à aujourd'hui. À découvrir aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

### **Marché public**

Nous aurons, comme par les années passés, à compter du 13 juillet, un kiosque de livres usagés cet été au marché public de Lac des Aigles. Si vous avez des livres à donner nous sommes preneurs. Les sous serviront à faire l'achat de nouveaux livres qui profiteront aux adultes et à nos jeunes.

### **Le Club de lecture d'été TD**

Le Club de lecture d'été TD est le plus important programme du genre au Canada. Bilingue et gratuit, il s'adresse aux enfants de tout âge, quels que soient leurs goûts et leurs aptitudes. Ceux-ci peuvent y participer dans plus de 2 000 bibliothèques publiques partout au pays. En plus de mettre en vedette des œuvres, des auteurs et des illustrateurs canadiens, le Club invite les enfants à découvrir le plaisir de lire à leur façon, pour que l'amour de la lecture les accompagne toute leur vie.

Les enfants inscrits aux jeux d'été viendront une fois semaine pour profiter de ce concours. Une animatrice du Réseau des bibliothèques animera des activités.

**TOUS les enfants** de la municipalité sont invités à participer même s'ils ne sont pas inscrits aux jeux d'été, il suffit de venir sur les heures d'ouverture de la bibliothèque.

***Venez participer en grand nombre, de beaux prix sont rattachés à ce club de lecture !***



## UNE NAISSANCE UN LIVRE

*Une naissance, un livre* est un programme d'éveil à la lecture qui vise à provoquer chez les jeunes, dès la plus tendre enfance, le goût des livres et l'habitude de la lecture. Et celui-ci est très apprécié des familles.

En effet, *Une naissance, un livre* est une magnifique invitation lancée aux parents et aux enfants (0 à 1 an) à fréquenter la bibliothèque. La bibliothèque offre gratuitement une trousse bébé-lecteur au poupon d'un an et moins.

**Une trousse BB lecteur a été remise à Roxanne Bourgoïn et Simon Ouellet, parents de Jacob Ouellet né le 9 mai 2024.**

**Félicitation à la petite famille.**

***Le comité de la bibliothèque vous souhaite un bel été !***

**Camp de jour 2024  
LAC-DES-AIGLES**



## Le camp de jour 2024

**Débutera le mardi 25 juin 2024**

**Pour terminer**

**le vendredi 16 août 2024**

**(8 semaines)**

**\* FERMÉ LES LUNDIS**

**24 JUIN ET 1<sup>er</sup> JUILLET \***

## PERMIS MUNICIPAL

### Piscine résidentielle

La Municipalité informe ses citoyens qu'une demande de permis (Autorisation) est nécessaire pour faire l'installation d'une piscine, quel que soit le modèle.

L'inspecteur municipal vérifie le projet d'installation de la piscine afin que celui-ci soit sécuritaire, respecte la réglementation municipale et provinciale et que soit limité tout risque de noyade chez les jeunes enfants (accès, hauteur, barrière, verrou, ...).

À l'approche de la saison estivale, il est donc essentiel d'informer les propriétaires sur les règles à respecter en vertu du [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-3.1.02.%20r.%201) à <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-3.1.02.%20r.%201>

Bon été à tous !

<p><b>Dépanneur Chez Carolie</b></p> <p>Julle Chouinard &amp; Nicole Bélanger propriétaires</p> <p>Épicerie / Charcuterie Agence SAQ Club vidéo / Dépôt nettoyeur Permis Chasse et Pêche</p> <p>Tel: 418-779-2824 / Fax: 418-779-2565 82, Principale Lac-des-aigles, Qc G0K 1V0</p>	 <p><b>CONSTRUCTION</b> <b>ETIENNE LEBLANC BREAUT</b></p> <p>TÉLÉPHONE : 418-860-5006</p>
 <p><b>Resto CHEZ LELOU</b></p> <p>Lucie Rodrigue, prop</p> <p>→ Déjeuner → Menu du jour → Menu à la carte → Service de traiteur Buffet chaud ou froid</p> <p>Ouvert de 6 h à 20 h</p> <p>1, rue Sirois, Lac-des-Aigles, QC G0K 1V0 418.779.2515</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Électromécanique</b></li><li>• <b>Maintenance industrielle</b></li><li>• <b>Soudure</b></li></ul> <p>✉ yves@solution-ems.com ☎ (418) 779-2165 ☎ (418) 318-4814</p> <p><i>Plus d'informations 9367-9710 Québec</i></p>
<p>Monuments</p> <p><b>ELZEAR BEAULIEU &amp; FILS ENR.</b> Manufacturiers de monuments funéraires En granit CANADIAN AMÉRICAIN, EUROPÉEN Lettage - Nettoyage - Emailage Photo médaillon - Statues 235, Principale, Ste-Hélène G0L 3J0 → Conseiller: Jean-Louis Michaud (418) 855-1182 26, St-Pierre Squatec</p> <p><i>Jean-Louis Michaud @hotemail.com</i></p>	<p><b>Christian Boucher</b> Propriétaire</p> <p><b>Les Matériaux du Lac</b> Vous avez un projet nous avons une solution</p>  <p>117, rue Principale Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Tél. et fax : 418-779-2343</p> <p>matdulac@hotmail.ca</p>
<p><b>Équipements Protection du Témis inc.</b></p> <p>637, 6e Rue Est, Déguin - QST 2G5 • <a href="mailto:epi.2@victorion.ca">epi.2@victorion.ca</a> TEL : 858-3243 • FAX : 858-5298</p> <p>Vente, remplissage et inspection d'extincteur Avertisseur de fumée, mesurage de carbone, etc... Inspection de fuite de gaz (résidentiel/commercial)</p> <p><b>Donald Label</b> Budget : 418-687-6111 • cell : 418-687-6120</p> <p><b>Claude Gravel</b> Budget : 418-687-6000 • cell : 418-687-6007</p>	<p><b>Servitech</b></p> <p>William Trachy</p> <p>210-3350, de La Pérade Québec QC G1X 2L7</p> <p>Tel : 418-653-1850 p. 257 S.F. : 1-866-851-1850</p> <p>Technicien en évaluation wtrachy@servitech.qc.ca</p>

# Gâteau de melon d'eau

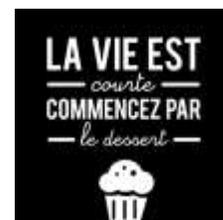
## INGRÉDIENTS

- 1 melon d'eau
- 375 ml (1 1/2 tasse) de crème à fouetter 35%
- 125 ml (1/2 tasse) de fromage à la crème nature ramolli
- 80 ml (1/3 de tasse) de sucre à glacer
- 15 ml (1 c. à soupe) de zestes d'orange
- 2,5 ml (1/2 c. à thé) de vanille
- 1/2 melon miel
- 1/2 cantaloup
- 12 feuilles de menthe



## PRÉPARATION

1. Retirer la pelure du melon d'eau. Couper deux tranches de 5 cm (2 po) d'épaisseur au centre du melon. À l'aide d'un emporte-pièce de 15 cm (6 po), tailler deux cercles dans les tranches. Réserver le reste du melon.
2. À l'aide du batteur électrique, fouetter la crème jusqu'à l'obtention de pics mous. Ajouter le fromage à la crème, le sucre à glacer, les zestes et la vanille. Fouetter de nouveau jusqu'à l'obtention d'une préparation crémeuse.
3. À l'aide d'une cuillère parisienne, façonner douze boules de melon miel. Répéter avec le cantaloup et le melon d'eau restant.
4. Garnir chaque cercle de melon d'eau de préparation au fromage à la crème. Garnir de bleuets ainsi que de boules de melon d'eau, de melon miel et de cantaloup. Superposer les deux cercles de melon d'eau. Décorer le gâteau de feuilles de menthe. Réserver au frais jusqu'au moment de servir.



# Maison des Jeunes "La Piôle"



## Horaire régulière

Lundi :	Fermé
Mardi :	18 h 00 à 21 h 00
11 à 17 ans	
Mercredi :	18 h 00 à 21 h 00
11 à 17 ans	
Jeudi :	18 h 00 à 21 h 00
12 à 17 ans	
Vendredi :	18 h 00 à 22 h 00
12 à 17 ans	
Samedi :	18 h 00 à 22 h 00
12 à 17 ans	
Dimanche :	Fermé

Nouvelle horaire d'été ☺  
À partir du mardi 25 juin 2024

Lundi au jeudi de 12h à 16h00 et 18h à 22h

Vendredi de 18h à 22h30

Samedi et dimanche **FERMÉ**

**Bienvenue aux jeunes de 12 à 17 ans !**

## Avis aux parents d'un nouveau-né ☺

La municipalité de Lac-des-Aigles offre aux parents un certificat cadeau au montant de **100.00\$** à utiliser au *Dépanneur chez Carolie*.

N' hésitez pas à nous faire parvenir une photo de votre Nouveau-née que nous afficherons dans le prochain journal municipal.



Bonjour je suis bébé Jacob Ouellet

Je suis né le 9 mai 2024

À 15h47

À la naissance je pesais 7 lbs et 4 oz

Mon papa s'appelle Simon Ouellet

Ma maman s'appelle Roxanne Bourgoïn-Ouellet

Ma grande sœur s'appelle Dahlia Ouellet

# TARIFS POUR LA LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

## Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

Capacité de 160

**125 \$ / location**

et 25 \$/hre pour le ménage **s'il y a lieu.**



**Pour réserver :** Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à [tania@lacdesaigles.ca](mailto:tania@lacdesaigles.ca)

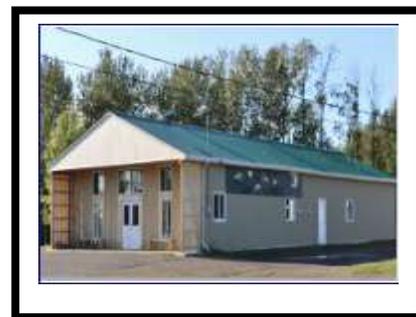
## Pavillon du lac - 5 rue du Quai

Capacité de 209

**275\$ / location**

8.00 \$ / poche de granules

**Important :** La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.



**Pour réserver :** Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à [tania@lacdesaigles.ca](mailto:tania@lacdesaigles.ca)

---

## Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

### *PARC NATURELLES - POUR LOCATION*

✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)

✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme Sheila Khan, gestionnaire au 418 779-2739



**BIENVENUE CHEZ NOUS !**

---

# Calendrier des événements à venir en 2024 à Lac-des-Aigles

Lundi, le 3 juin ----- Réunion du conseil  
Lundi, le 24 juin ----- Férié  
Lundi, le 1 juillet ----- Férié  
Lundi, le 8 juillet ----- Réunion du conseil  
Dimanche, le 21 juillet au 27 juillet ----- Congé Construction  
Dimanche, le 28 juillet au 3 août ----- Congé Construction  
Mardi, le 13 août ----- Réunion du conseil  
Lundi, le 2 septembre ----- Bureau fermé - Fête du travail  
Jeudi, le 5 septembre ----- Réunion du conseil



## **HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL**

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00  
Mardi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00  
Mercredi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00  
Jeudi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00  
Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 - Fermé



*Vacances de la construction*  
*21 Juillet 2024 au 3 Août 2024 - fermé*

Pour informations : 418 779-2300 ou [info@lacadesaigles.ca](mailto:info@lacadesaigles.ca)



## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE - BEAULIEU**

75-A, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00  
Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

La bibliothèque sera fermée lundi le 24 juin 2024 - lundi le 1 juillet ainsi que pour les vacances de la construction du 21 juillet au 03 août.

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

## Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

**Monsieur Pierre Bossé, Maire** : dossiers MRC, gestion interne

**Monsieur Michel Dubé, conseiller siège 1** : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

**Monsieur Serge Demers, conseiller siège 2, maire-suppléant** : Association de la Vallée des Lacs (ADVLA), Corporation développement (CDL) & TERFA

**Madame Vicky Ouellet, conseillère siège 3** : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine, sécurité incendie & TERFA

**Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4** : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

**Monsieur Simon Bois, conseiller siège 5** : Loisirs & ressources humaines

**Madame Josée Sirois, conseillère siège 6** : Comité d'urbanisme (CCU), ressources humaines

## Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu	<i>Directrice Générale</i>	418 779-2300 p. 24
Mme Tania Khan	<i>Adjointe Administrative</i>	418 779-2300 p. 11
Mme Cindy Gallant	<i>Assistante Technique</i>	418-779-2300 p. 13
M. Julien Colpron-Tremblay	<i>Inspecteur Municipal (jeudi Am 8h30 à 12 h00)</i>	418 779-2300 p. 13
Mme Sheila Khan	<i>Gestionnaire du Parc Natur'Ailes</i>	418 779-2739
M. Jonathan Leblanc-Breault	<i>Directeur du Service Incendie</i>	418-509-8223
M. Yves Caron	<i>Contremaître &amp; Capitaine Pompier</i>	418-730-2859
M. Berthier Beaulieu	<i>Responsable des Réseaux Aqueduc et Égout</i>	418-779-2300 p. 15
M. Luc Caron	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
M. Mathieu Lévesque	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
Mme Chantal Corbin	<i>Préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)</i>	
Mme Lise Leblanc	<i>Responsable de la bibliothèque</i>	418-779-2300 p. 17

Bel été à toutes et à tous ☺

